



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'EURE

PREFECTURE DE L'EURE

Protection des captages d'eau potable «Les prés des Forges F1, Fe1, F2 et F3 »

Communes de Mesnil-sur-l'Estree - Saint-Germain-sur-Avre

Maître d'ouvrage : Syndicat d'eau et d'assainissement de la Paquetterie

Le syndicat d'eau et d'assainissement de la Paquetterie a présenté une demande de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection et de dérivation des eaux souterraines, et d'autorisation de prélèvement, de traitement et de distribution d'eau potable des captages «Les prés des Forges F1, Fe1, F2 et F3 » situés sur la commune du Mesnil-sur-L'Estree.

Cette demande a fait l'objet d'un arrêté préfectoral n° DDARS-SE/09-17 du 4 juillet 2017 au titre du Code de la santé publique et d'un arrêté DDTM/SEBF/2017/125 du 4 juillet 2017 au titre du Code de l'environnement.

Ces arrêtés sont mis à disposition du public en mairie des communes de Mesnil-sur-L'Estree et Saint-Germain-sur-Avre et à la préfecture de l'Eure – bureau de la réglementation, des élections, du commerce et de l'utilité publique, à la disposition de toute personne intéressée.

Pour le préfet et par délégation,
la chef de bureau,

Priscillia RAVILLY